



# RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE

*SERVICE « GESTION DES DECHETS »*

**ANNEE 2023**



**Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle**  
—  
117 rue Pierre Passemard - 69210 L'ARBRESLE  
04 74 01 68 90  
dechets@paysdelarbresle.fr  
www.paysdelarbresle.fr



<b><u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES .....</u></b>	<b>4</b>
<b><u>I. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS .....</u></b>	<b>4</b>
1. LE PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS .....	4
2. SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS .....	5
3. PROMOTION DU COMPOSTAGE .....	7
3.1. COMPOSTAGE DOMESTIQUE.....	7
3.2. COMPOSTAGE PARTAGE .....	8
4. DEVELOPPER LE REEMPLOI.....	8
5. COLLECTE DE DECHETS DANGEREUX .....	10
<b><u>II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES(OM), DE LA COLLECTE SELECTIVE (CS) ET DU VERRE.....</u></b>	<b>10</b>
1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM) .....	10
2. COLLECTE ET TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE (CS).....	13
3. ANOMALIES DE COLLECTE .....	15
4. COLLECTE ET TRAITEMENT DU VERRE.....	16
5. PROCEDURES ADMINISTRATIVES .....	17
<b><u>III. DECHETERIES .....</u></b>	<b>17</b>
1. CONDITIONS D'ACCES .....	17
2. TYPE DE DECHETS ACCEPTES .....	18
3. BILAN DES QUANTITES RECEPTIONNEES EN 2023 .....	18
4. EVOLUTION DES TONNAGES.....	19
5. EVOLUTION DE LA FREQUENTATION.....	20
<b><u>IV. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM) .....</u></b>	<b>21</b>
1. LA REDEVANCE SPECIALE.....	21
2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES .....	21
<b><u>V. BILAN ENVIRONNEMENTAL.....</u></b>	<b>22</b>
1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION .....	22
2. TAUX DE VALORISATION .....	23
3. BILAN CARBONE SIMPLIFIE.....	23
<b><u>VI. BILAN FINANCIER.....</u></b>	<b>25</b>
1. DEPENSES.....	26
2. RECETTES .....	27
<b><u>VII. PROJETS 2024 .....</u></b>	<b>29</b>

## Périmètre et domaine de compétences

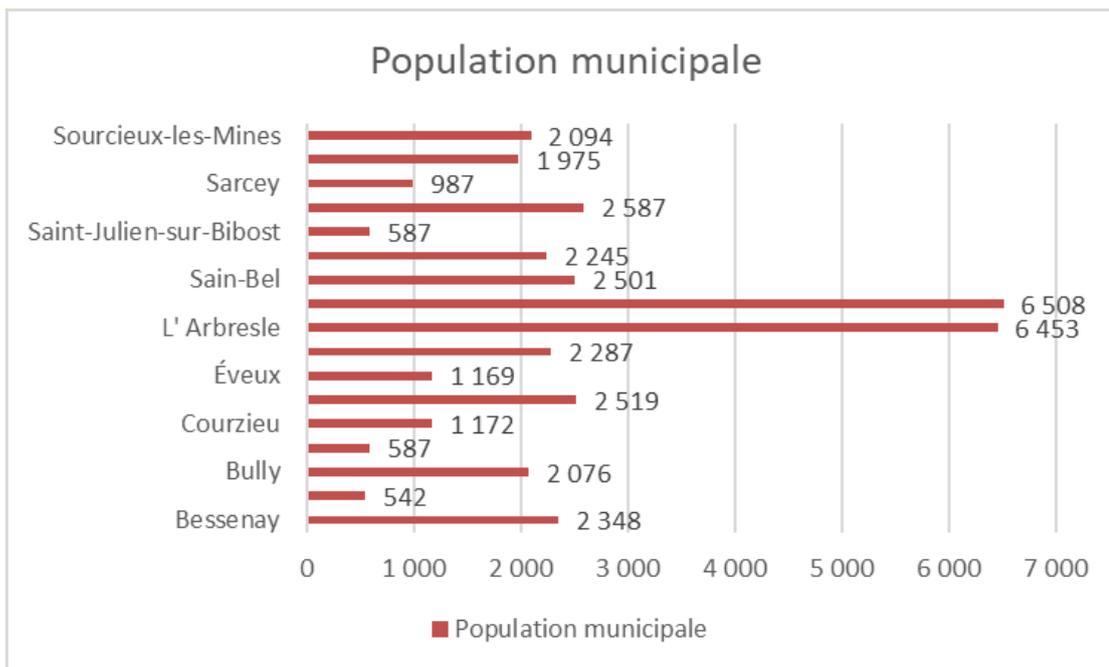
Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2023 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes : *(ci-dessous image 1 cartographie du territoire)*



La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1 / La collecte des ordures ménagères ;
- 2 / Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3 / La collecte sélective ;
- 4 / L'exploitation des déchèteries.

Pour les déchèteries, par convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, les habitants de Brussieu peuvent accéder à la déchèterie de La Brevenne depuis le 1er janvier 2020. La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon les statistiques de l'INSEE mises à jour début 2024. Les habitants sont donc au nombre de **38 637** répartis sur le territoire de la façon suivante :



(Figure 1 : Répartition de la population en nombre d'habitants sur la CCPA)

## I. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

### 1. Le programme local de réduction des déchets

La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets. En 2021, elle a voté un nouveau programme d'actions pour la période 2021/2026. Il est composé de 7 axes et de 20 actions permettant de réduire de 19 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

(Ci-dessous figure 2 : visuel du PLRD)



Les 7 axes sont les suivants :

- 1 / Sensibiliser à la réduction des déchets (4 actions)
- 2 / Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (5 actions)
- 3 / Agir contre le gaspillage alimentaire (2 actions)
- 4 / Être exemplaire (4 actions)
- 5 / Développer le réemploi (2 actions)
- 6 / Evaluer et saisir les opportunités (1 action)
- 7 / Amplifier la collecte des déchets dangereux (2 actions)

Le budget prévisionnel du programme est de 185 000 € par an soit 4,9 € par habitant. La Communauté de Communes a signé avec l'ADEME également un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) sur la période 2021/2023.

Des indicateurs de résultats permettent d'évaluer l'impact des actions du service.

Les tendances sont plutôt bonnes mais les objectifs restent très ambitieux pour 2026.

Le taux d'enfouissement a chuté à 0,05% car les encombrants sont désormais incinérés au lieu d'être enfouis.

Indicateurs		Valeur référence 2019	Objectif 2026	Résultats			
				2020	2021	2022	2023
Evolution des kg/habitant	Ordures Ménagères et Assimilés	266	162 (-39%)	261	261	248	241
	Déchets Ménagers et Assimilés	589	477 (-19%)	511	547	500	506
Taux d'enfouissement (DMA)		8%	-10% (7,2)	6%	6	6	0,05
Taux de valorisation matière (déchets non dangereux) DMA		47%	65%	47%	47	46	49
Nombre d'ETP animation/coordination du programme		0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Action phare de l'année				Création déchèterie professionnelle		Extension des consignes de tri	Nouvelles filières de recyclage en déchèterie

(Figure 3 : Tableau de résultats des indicateurs du PLRD)

## 2. Sensibilisation à la réduction des déchets

La sensibilisation réalisée s'adresse à deux types de publics : le grand public et les scolaires.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE

### 2.1. ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le service réalise des animations grand public principalement pendant deux temps forts sur l'année : les semaines de l'environnement au printemps et la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre.

En 2023, durant les semaines de l'environnement plusieurs activités ont été réalisées, notamment :

- ❖ Visite du centre de tri PAPREC à Chassieu
- ❖ Stands CCPA sur le marché de l'environnement de Courzieu et le marché Fleurs et Arts de Bessenay
- ❖ Ciné-débat « Animal » à la Bobine Magique



(Figure 4 : Photo de la visite du centre de tri PAPREC)

Durant la SERD (semaine européenne pour la réduction des déchets), 16 activités ont été proposées dont 5 suite à l'appel à projets à destination des associations du territoire :

- ❖ Conférence de Jérémie Pichon « La Famille presque Zéro Déchet »
- ❖ Distribution de composteurs
- ❖ Portes ouvertes et atelier Furoshiki au Repair Café/MJC Fleurieux Eveux
- ❖ Fresque du climat et Atelier coutures enfants par la MJC Fleurieux Eveux
- ❖ Opération Caddie Malin par Suez
- ❖ Atelier conception de vêtements à partir de matériaux de récupération et Après-midi festive par La Caserne et la MJC de Sourcieux les Mines
- ❖ Atelier « Fleur de papier » (papier recyclé à planter) par FNE
- ❖ Conférence sur le minimalisme par Pierre Chevelle
- ❖ Criée publique Zéro Déchets par le Cri de la Fraise et l'école de chêne
- ❖ Stand sur le tri des déchets sur le marché de Sain Bel par Suez
- ❖ Tombala pour sensibiliser sur le don de jeux/jouets à la ressourcerie REPAAR
- ❖ Démo de cuisine anti-gaspi par Récup&Gamelles



(Figure 5 : Affiche SERD 2023)



Envoyé en préfecture le 18/11/2024  
Reçu en préfecture le 18/11/2024  
Publié le  
ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE



(Figure 6 : Photos de la SERD, De gauche à droite : Pierre Chevelle ; Fleur de Papier FNE ; Caddie Malin Suez ; Récup&Gamelles)

D'autres évènements ponctuels ont été proposés dans l'année en fonction de l'actualité (sensibilisation en déchèterie pour garder son gazon à la maison, nettoyage de quartier...)  
Au total, grâce à toutes ces actions, **plus de 1000 personnes ont pu être sensibilisées.**

## 2.2. ANIMATIONS SCOLAIRES

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes. Les animations sont intégrées dans le programme de l'office du tourisme sur les animations scolaires et sont assurées par l'association FNE.  
Sur l'année scolaire 2022/2023, **35 classes** ont été ainsi sensibilisées soit environ **800 élèves** de la maternelle au CM2. Ceci représente 70 sessions d'animations.  
Différents thèmes sont abordés par les animateurs autour de la gestion des déchets : tri, récup 'art, compostage, consommation et gaspillage alimentaire.



(Figure 7 : animation FNE en classe)

Suez a également proposé un concours de création d'œuvres à partir de déchets recyclables. 17 classes du CP à la 6e ont participé.

Pour les lycéens, une conférence de Jérémie Pichon a été organisée au lycée Germaine Tillion lors de la SERD. Environ 60 lycéens sont venus échanger autour de la réduction des déchets.

Au total, ce sont donc environ **1170 scolaires qui ont pu bénéficier des actions du service.**



(Figure 8 : Affiche concours Suez)

### 3. Promotion du compostage

Les poubelles noires de notre territoire sont composées de 20 à 30% des biodéchets.

Ces biodéchets peuvent être valorisés grâce au compostage, ce qui permet de réduire la quantité d'ordures ménagères incinérées.

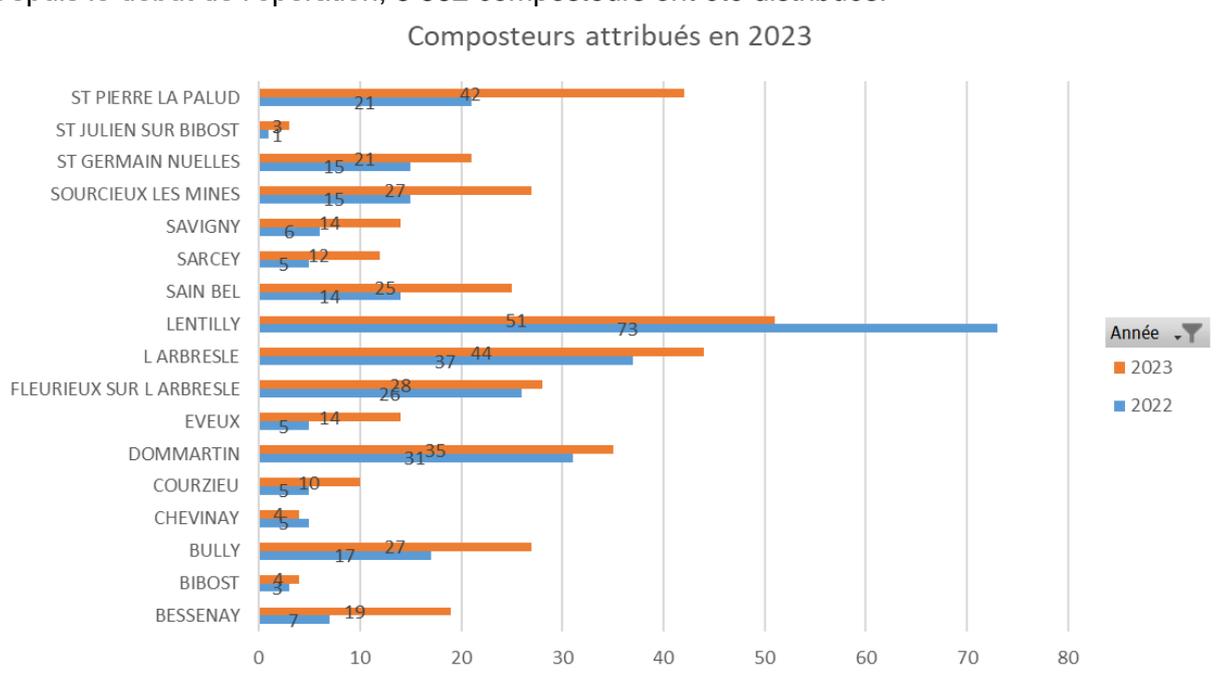
C'est pourquoi depuis plusieurs années la Communauté de Communes incite l'ensemble des usagers à pratiquer le compostage. Cela répond également à l'obligation du tri à la source des biodéchets fixé par la loi AGEC en vigueur au 01 janvier 2024.

#### 3.1. COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Depuis 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs, et d'un bioseau, pour les particuliers en maison individuelle.

**396 composteurs ont été distribués en 2023.**

Depuis le début de l'opération, **3 552** composteurs ont été distribués.



(Figure 9 : données Ecocito, comparaison du nombre de composteurs attribués par commune en 2022 et 2023)



Lors des distributions, les habitants sont sensibilisés aux bonnes pratiques de compostage. Cette sensibilisation était réalisée par le Sytraival auparavant. Depuis Novembre 2023, c'est le chargé de mission biodéchets qui réalise ces ateliers de 30/45 min.

(Figure 10 : photo de l'atelier de sensibilisation lors de la distribution de composteurs de Novembre)

### 3.2. COMPOSTAGE PARTAGE

Pour les usagers en habitat collectif, la Communauté de Communes déploie également des sites de compostage partagé.

La fabrication et la pose des bacs de compostage collectif est assuré par les Brigades Natures.

Le suivi mensuel avec rencontre des référents de site est assuré par l'association Eisenia ; en lien avec le travail de mise en réseau assuré par le nouveau chargé de mission biodéchets (Soirée des référents de sites en octobre/ présentation état des lieux des pratiques de compostage.).

On distingue actuellement trois types de compostage collectif nécessitant différents niveaux de suivi :

Type de compostage	Nombre	Type de suivi
Compostage de quartier Sur lieu public/ouvert à tous	17 sites partagés (600kg à 1t de compost produit chaque année par site)	Suivi mensuel par Eisenia
Compostage en copropriété Syndics/logements partagés/ résidences)	7 sites	Suivi mensuel par Eisenia la première année puis tous les deux mois
Compostage autonome en établissement Ecoles/collège/structures d'accueil	3 sites suivis (44 non suivis)	Accompagnement par le chargé de mission biodéchets

Au total, ce sont donc 27 sites qui sont suivis par la CCPA.

En 2023, trois nouveaux sites de quartier ont été installés :

- Lentilly : Chemin des Côtes
- Dommartin : Ferme du Prost
- Fleurieux sur l'Arbresle : Parking de l'église

L'animation du réseau de référents de sites sera un élément déterminant pour le bon fonctionnement futur des sites collectifs, sans référents les sites ne peuvent pas fonctionner correctement.



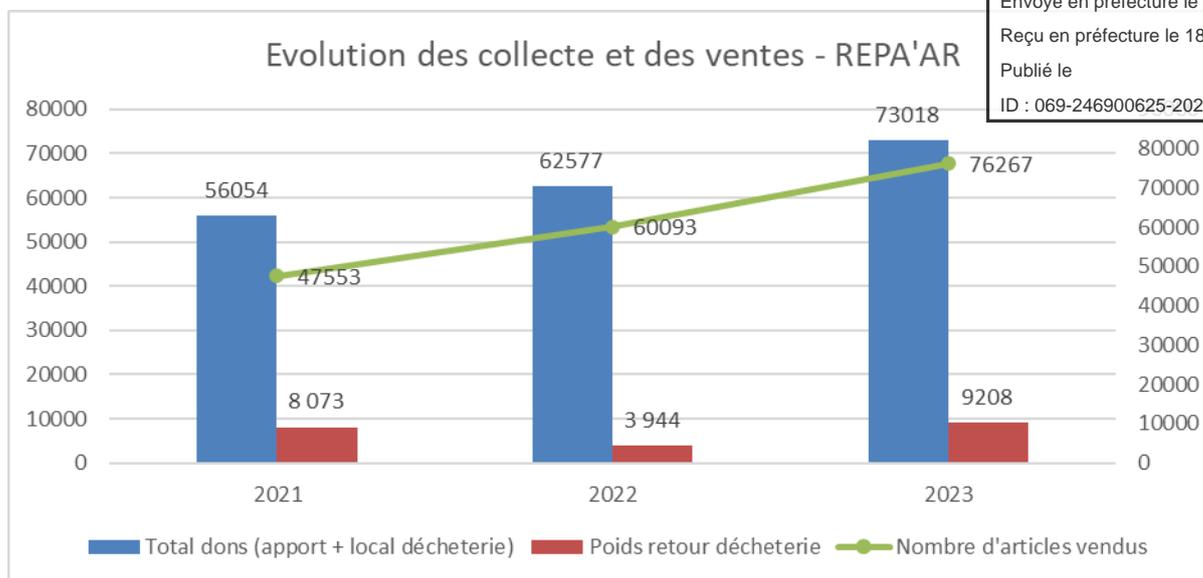
(Figure 11 : Nouveau site de compostage de quartier à Dommartin)

## 4. Développer le réemploi

### 4.1. REPA'AR : RESSOURCERIE DU PAYS DE L'ARBRESLE

La Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR. Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse évoluer et pérenniser son activité.

Les usagers peuvent donner leurs objets encore en bon état directement à la ressourcerie ou via le local réemploi de la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle.



(Figure 12 : Bilan REPA'AR 2023 – Evolution des poids collectés (en kg), retournés en déchetteries (en kg), nombre d'articles vendus (en pièces))

Les performances 2023 démontrent une nette augmentation de la participation du territoire que ce soit au niveau des quantités collectées mais aussi au niveau des articles vendus. La ressourcerie est un acteur majeur et reconnu du réemploi sur le territoire.

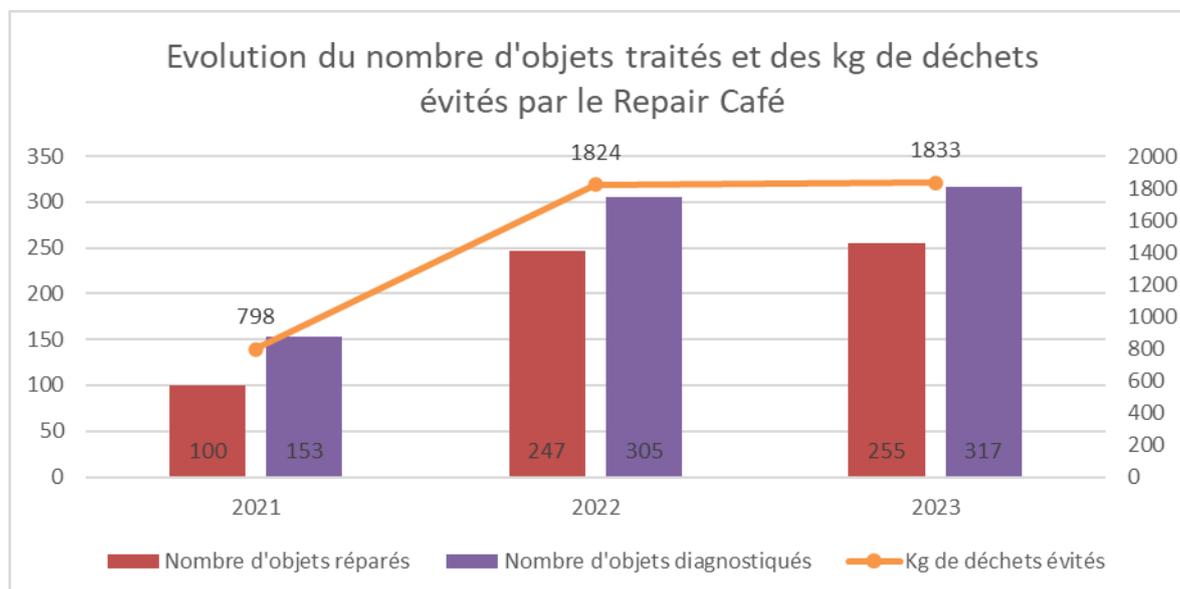
Cette croissance importante permet à la ressourcerie de se structurer davantage (nouvelle caisse, logiciel de gestion...) et de participer à l'insertion de plusieurs employés.

De nombreux bénévoles permettent également la vie de l'association (tri des jouets etc...).

Des projets sont envisagés pour 2024 : groupes de travail par thème, amélioration du système de fonctionnement du local réemploi de la déchetterie etc...

## 4.2. REPAIR CAFE

Le Repair Café est une action portée par la MJC de Fleurieux Eveux depuis 2015. Émanant de la volonté des bénévoles, la MJC l'anime à l'aide de ses ressources humaines et matérielles. Le Repair Café fonctionne aujourd'hui avec 15 repair acteurs bénévoles, un administrateur référent, membre du conseil d'administration, un animateur socio-culturel en apprentissage, et un salarié qui coordonne l'action. Il a ouvert 44 samedis matins (de 9h30 à 12h) cette année contre 42 l'année précédente.



(Figure 13 : Bilans Repair café 2021 à 2023 – Evolution des nombres d'objets traités et kg de déchets évités)

Ce sont plus de 10 tonnes de déchets évités depuis la création du Repair Café. Les objets traités sont principalement du petit électroménager, puis du gros électroménager et du matériel électronique.

Tous les troisièmes samedis du mois le Repair Couture effectue des réparations de plus de 20kg en 2023. Malgré les nouveaux locaux plus spacieux, la collecte à l'accueil classique n'est pas simple. En 2024, sur ces samedis, les réparations effectuées au Repair café reçoivent environ 10 visiteurs par jour dont presque 90% viennent des communes de la CCPA.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024  
 Reçu en préfecture le 18/11/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE

## 5. Collecte de déchets dangereux

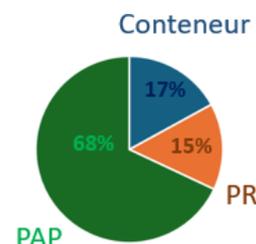
Chaque année, une collecte d'amiante est organisée en Octobre sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. Le dépôt d'amiante se fait uniquement sur inscription via un formulaire. En 2023, ce sont plus de 10t d'amiante qui ont été récupérées avec 55 usagers inscrits. En 2022, 9t820 avaient été récupérées avec 60 usagers inscrits.

## II. Collecte et traitement des ordures ménagères(OM), de la collecte sélective (CS) et du verre.

Il existe plusieurs types de collecte sur le territoire : la collecte en porte à porte (PAP), la collecte en point de regroupement (PR) et la collecte en point d'apport volontaire (Conteneur).

Les ordures ménagères et la collecte sélective peuvent donc être collectés soit en bacs poubelles individuels, soit en bacs poubelles collectifs (points de regroupement) soit en point d'apport volontaire (conteneurs enterrés). Cette collecte est confiée à Suez dans le cadre d'un marché public.

(Figure 14 ci-contre: Répartition des types de collecte pour les ordures ménagères sur le territoire )



La collecte du verre est quant à elle uniquement en point d'apport volontaire. Elle est confiée au Sytraival dans le cadre d'une convention.

Un projet d'optimisation de la collecte a été travaillé en 2023 suite à l'étude de faisabilité remise par le bureau d'étude Ecogeos en 2022. Le schéma directeur de cette stratégie sera soumis à validation courant 2024 et orientera l'ensemble des projets du service. L'objectif de la stratégie est de maintenir les coûts du service malgré l'inflation en déployant le tri à la source des biodéchets, en diminuant la fréquence de collecte des ordures ménagères en porte à porte et en déployant les points d'apports volontaires.

Pour cela, de nouveaux marchés ont été signés en 2023 : nouveau marché de collecte OM et CS avec Suez, fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés avec ESE, fourniture de conteneurs aériens avec SULO.

### 1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)



Chiffres clés	2020	2021	2022	2023
Km parcourus	86 809	89 054	83 789	76 687
Heures de service	6849	6963	6 337	5 858
Tonnes collectées	6 660	6 682	6 358	6 068

Pour la partie collectée en PAP et PR, la collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi selon le calendrier de collecte établi chaque année.

Le calendrier est édité par la communauté de communes et distribué par les communes à chaque habitant.

Les points de regroupement servent pour les lieux où le camion de collecte ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement). Ainsi, il existe 165 points de regroupement (PR) en 2023 sur le territoire.

La collecte des OM en porte à porte est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception de quelques rues de la commune de l'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine.

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.

Les bacs individuels sont livrés au domicile des habitants et les bacs 4 roues sont à récupérer en permanence au local bacs de la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. Ces actions sont réalisées en binôme par un agent mis à disposition par SUEZ et un agent du service déchet.

Ainsi, ce sont **278 bacs OM** qui ont été dotés sur 2023. Un autocollant est apposé dessus pour rappeler les consignes de tri.

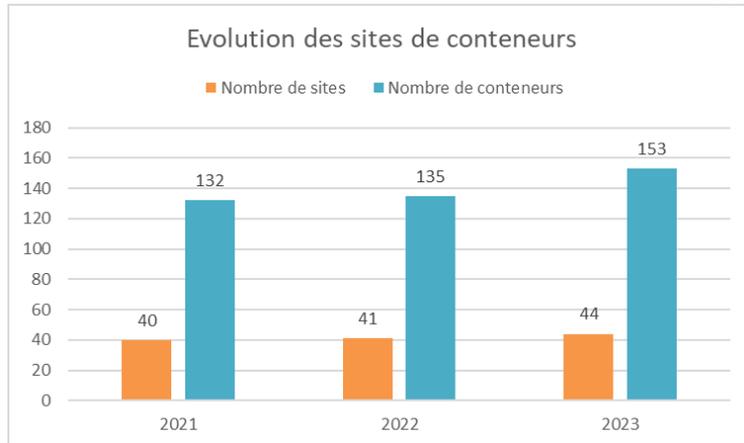
Depuis 2014, certains bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés sur plusieurs communes.

En 2023, ce sont trois nouveaux sites qui ont vu le jour à Dommartin, Fleurieux sur l'Arbresle et Sain-Bel et un site qui a été renforcé à Dommartin.

(Figure 15 ci-contre : Site de conteneurs enterrés à Sain Bel)



Le nombre total de sites s'élève donc à 44 sites soit 153 conteneurs.



(Figure 16 : Evolution des sites de conteneurs)



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle géré par le SYTRIVAL. Les ordures ménagères sont ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m<sup>3</sup>.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation énergétique gérée par le SYTRIVAL. Les ordures ménagères sont incinérées, l'énergie récupérée permet d'alimenter un réseau de chauffage et de générer de l'électricité.

(Figure 17 : Quai de transfert des ordures ménagères)

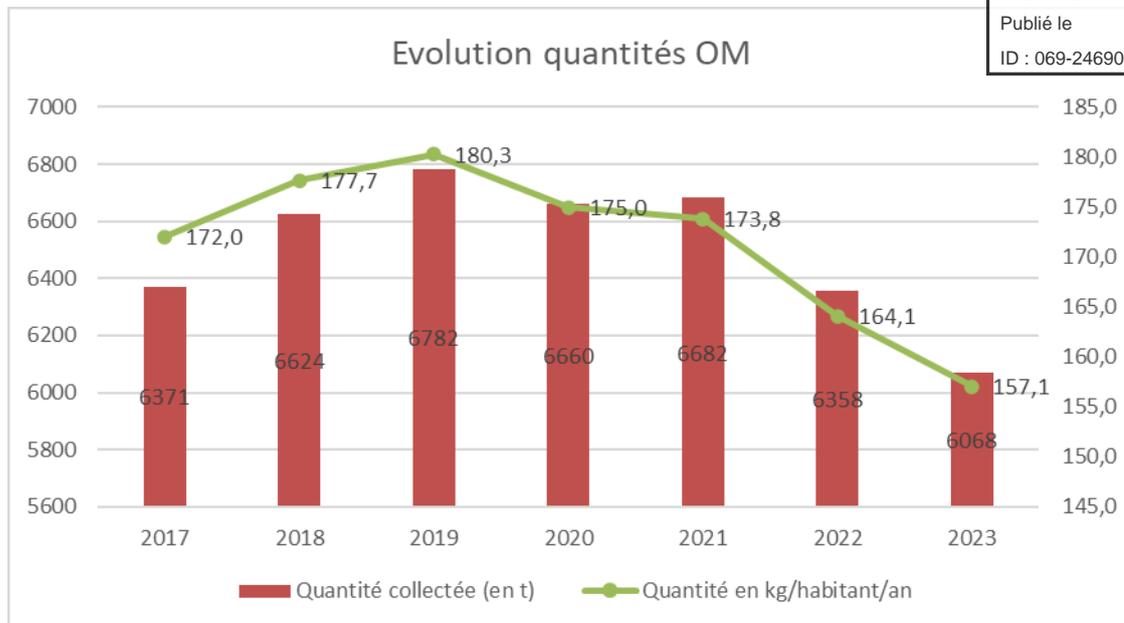
## 1.1. EVOLUTION DE LA QUANTITE D'ORDURES MENAGERES COLLECTEES

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE



(Figure 18 : Evolution des quantités d'OM)

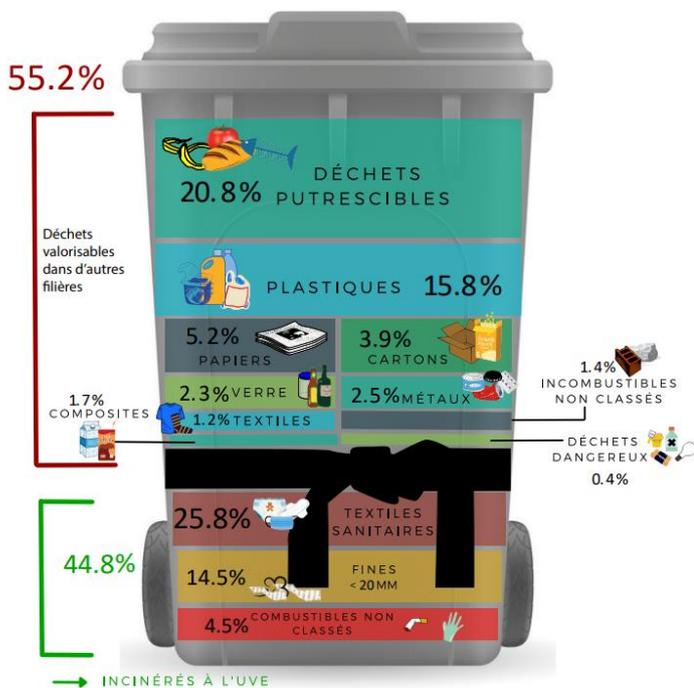
Grâce aux actions entreprises, on constate que les quantités d'ordures ménagères collectées sur le territoire continuent à diminuer (moins 4% par rapport à 2022).

## 1.2. QUALITE DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES

Le Sytraival réalise des caractérisations sur plusieurs échantillons de poubelles noires afin d'évaluer la qualité du tri sur le territoire.

En 2023, 55.2% des ordures ménagères collectées sont des déchets qui pourraient être valorisables dans d'autres filières (cf ci-dessous).

Ces données permettent d'orienter au mieux les projets et les communications du service en fonction des problématiques rencontrées.



(Figure 19 : Poubelle OM 2023 CCPA – Données caractérisations Sytraival)

## 2. Collecte et traitement de la collecte sélective (CS)

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE



Sur le territoire la collecte sélective rassemble tous les emballages Multimatériaux).

### 2.1. COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS

Au 1<sup>er</sup> février 2022, l'extension des consignes de TRI est arrivée sur le territoire (Figure 20 : flyer ECT). L'ensemble des emballages se trient désormais.



La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Les camions collectent en porte à porte les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon le calendrier de collecte établi et distribué chaque année. Les deux déchèteries ont également été équipées en 2021 de colonnes aériennes pouvant accueillir les emballages recyclables.

Chiffres clés	2020	2021	2022	2023
Km parcourus	66 941	64 517	80 028	77 565
Heures de service	4 054	3 891	4 124	4 092
Tonnes collectées	1 892	1 867	1 856	1 816

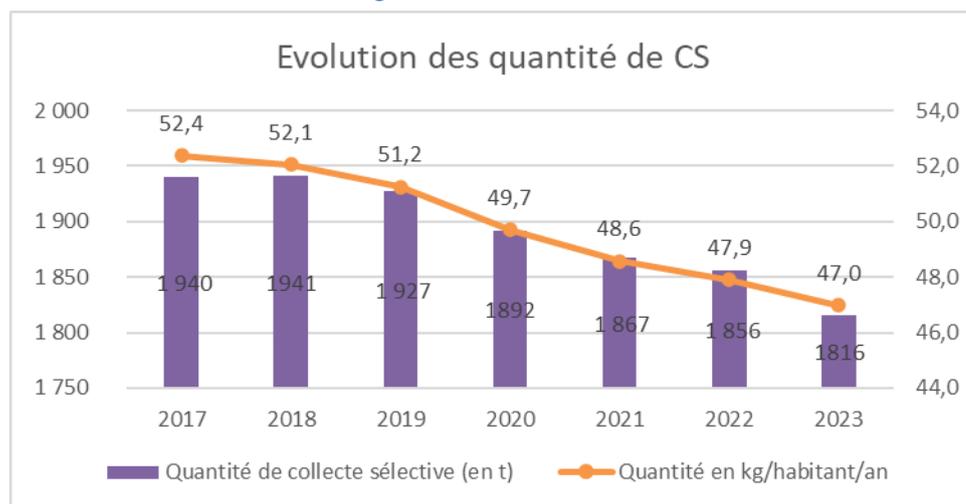
La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine.

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. Comme pour les OM, les bacs individuels sont livrés aux habitants et les bacs 4 roues sont à récupérer au local de stockage de la déchetterie de Fleurieux lors des permanences dédiées.

Ainsi, ce sont **352 bacs** qui ont été dotés en 2023. Un autocollant est apposé dessus pour rappeler les consignes de tri.

Les camions déversent la collecte sélective au centre de tri Paprec à Chassieu (69).

### 2.2. EVOLUTION DE LA QUANTITE DE COLLECTE SELECTIVE



(Figure 21 : Evolution des quantités des collecte sélective)

Les quantités de collecte sélective sont en légère baisse.

A noter que les usagers peuvent aussi déposer les papiers directement en déchèterie : **145 tonnes** (contre 141 en 2022) ont ainsi été collectées par ce biais en 2023. Cela est utile lorsqu'il y a de grosses quantités de papiers, journaux et/ou magazines. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité.

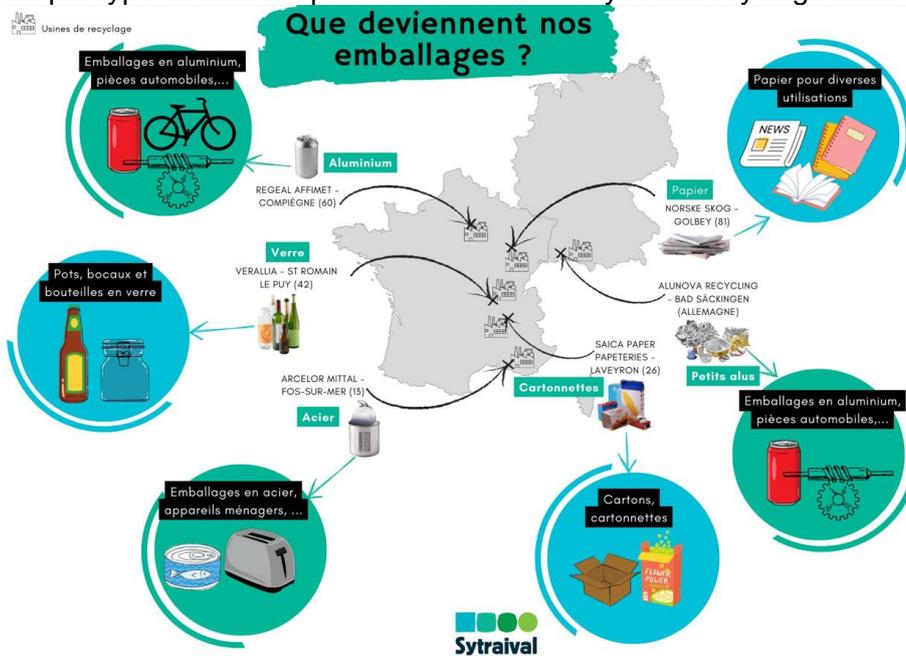
### 2.3. TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective est donc acheminée au centre de tri PAPREC à Chassieu



(Figure 22 : Photo du centre de tri PAPREC à Chassieu).

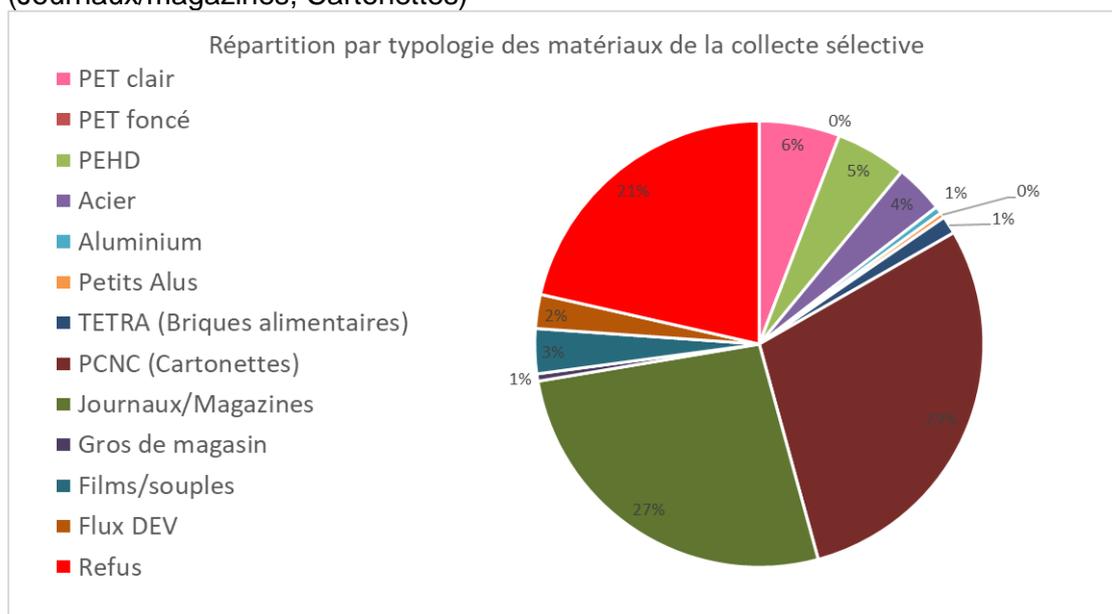
Les déchets sont triés par type de matière pour être ensuite envoyés en recyclage dans leur filière respective.



(Figure 23 : Filières de recyclage des emballages – Données Sytraival 2023).

### 2.4. EVOLUTION DE LA QUALITE DE COLLECTE SELECTIVE

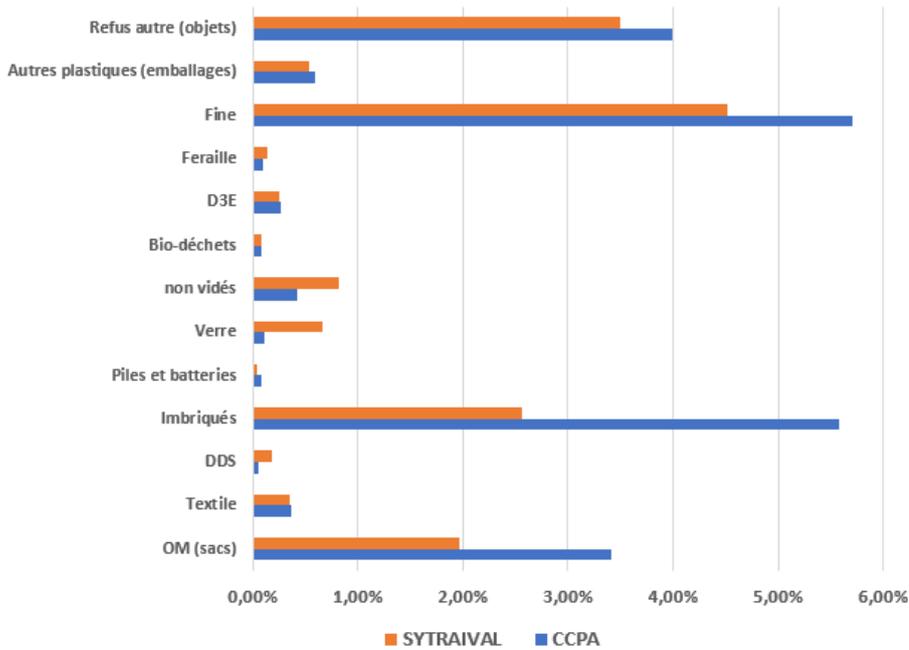
Plus de 50% du tonnage que l'on retrouve dans la collecte sélective est constitué de papier/cartons (Journaux/magazines, Cartonnettes)



(Figure 24 : Répartition des tonnages de CS par typologies de matériaux – Données Sytraival 2023).

Le refus (21%) représente l'ensemble des déchets collectés qui n'ont pas pu être triés et qui vont repartir à l'unité de valorisation énergétique pour être incinérés. Ce sont soit des erreurs de tri soit des déchets trop imbriqués les uns dans les autres qui ne peuvent plus être séparés par matériaux pour être recyclés.

## Zoom refus de tri MULTI 2023



(Figure 25 : Typologie des refus de tri – Données Sytraival 2023).

Pour limiter ce taux de refus, le service déchets analyse les résultats des caractérisations de la collecte sélective et adapte ainsi sa communication en fonction des erreurs de tri les plus fréquemment rencontrées.

De plus, les agents de collecte continuent de contrôler les bacs jaunes avant collecte.

En cas de déchets non conformes présents dans la poubelle, ils ne collectent pas le bac et en informent l'utilisateur par un autocollant sur le bac.

En cas de récurrence, un agent de Suez dédié à la sensibilisation (le ripeur plus) est missionné pour refaire de la sensibilisation auprès des personnes concernées.

A partir du 2<sup>e</sup> semestre 2023, nous avons comptabilisé les actions de l'ambassadeur du tri. Ce sont environ 300 habitants qui ont été rencontrés en direct et plus de 1000 courriers déposés dans les boîtes aux lettres.

### 3. Anomalies de collecte

Les anomalies ou événements impactants la collecte des déchets sont envoyées soit par SUEZ au cours d'une tournée de collecte ordures ménagères et/ou collecte sélective, soit par le service gestion des déchets. Elles sont toujours traitées en binôme SUEZ/CCPA pour mettre en place des actions cohérentes et s'assurer d'un message régulier auprès des usagers.

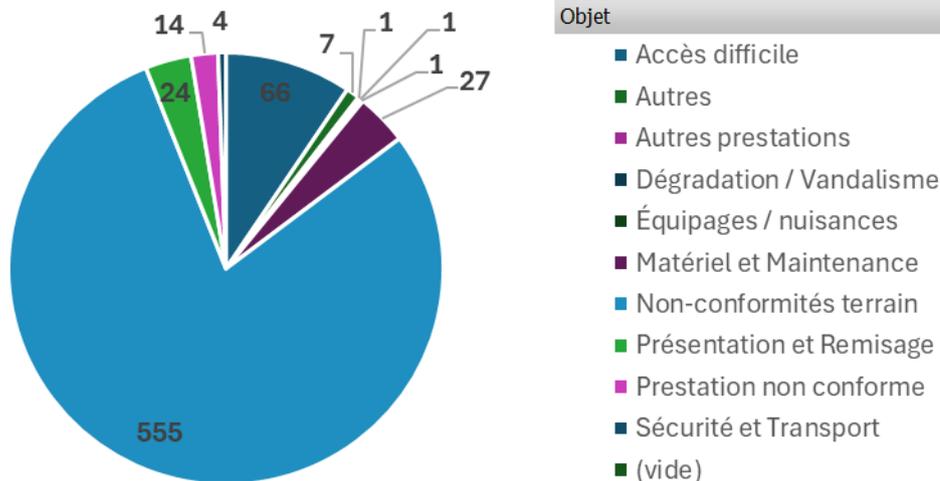
Le nombre d'événements de collecte a évolué, comme représenté ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre d'anomalies</b>	2908	2504	2023	1 611	1240	537	700
<b>Evolution</b>	-14%	-14%	-19%	-20%	-23%	-57%	+30%

En 2023, **700 anomalies** ont été recensées via le logiciel partagé utilisé par Suez et le service.

80% de ces anomalies sont liés à des erreurs de tri (présence de déchets non conformes dans les poubelles : « non-conformités terrain » dans le graphique ci-dessous).

## Typologie des anomalies de collecte



(Figure 26 : Typologie des anomalies de collecte – Données SUEZ, logiciel TSMS 2023).

En fonction des cas, le ripeur plus peut être missionné pour refaire de la sensibilisation auprès des personnes concernées par ces erreurs. Des communications sont également réalisées pour diminuer ces erreurs. Une campagne de sensibilisation en porte à porte aux consignes de tri va débuter en 2024.

### 4. Collecte et traitement du verre

Le verre est collecté uniquement en point d'apport volontaire : soit en colonne aérienne soit en conteneur enterré sur des sites où l'OM et la CS sont également collectés.

On compte en 2023, 112 colonnes aériennes et 27 conteneurs enterrés.



Les colonnes actuelles sont en fibre de verre. Dans le nouveau marché de colonnes aériennes, ce sont des colonnes en acier inoxydable qui ont été choisies. Les nouvelles implantations seront donc avec les nouvelles colonnes et les anciennes seront petit à petit remplacées.  
 (Figure 27 ci-contre : Photos des anciennes et nouvelles colonnes à verre)

Le service propose l'utilisation de petite colonne aérienne à verre à réserver pour des événements.

Le Sytraival est en charge de la collecte et du traitement du verre sur le territoire. La collecte du verre représente 12480 km parcourus sur l'année 2023.

Pour chaque tonne de verre triée le SYTRAIVAL verse 1 € à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2023, un montant de 14 500 €.

Concernant la quantité collectée sur la CCPA, elle est restée stable par rapport à 2022.



(Figure 28 : Evolution des quantités de verre – Données Sytraival)

Afin de faire baisser les quantités et d'avoir un réel impact environnemental, un projet de mise en place de système de réemploi des bouteilles en verre est envisagé dans le cadre du plan local de réduction des déchets.

## 5. Procédures administratives

### Convention d'accès sur site privé

Le camion de collecte n'est pas autorisé à intervenir sur le domaine privé sans accord préalable. C'est pourquoi chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc. Sans cette convention la collecte devrait être réalisée selon le règlement de collecte en vigueur.

Il existe **56 conventions d'accès sur site privé**, dont 3 créées en 2023.

### Arrêtés de voirie

Concernant les arrêtés de voirie transmis par les communes, ils ne sont plus traités par le service mais directement par Suez pour vérifier que les camions de collecte peuvent bien circuler pendant les travaux (entre 200 et 300 arrêtés par an).

### Avis sur documents d'urbanisme

La Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies. Le service urbanisme valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles. Un travail nécessaire pour la mise en place ensuite de site de conteneurs enterrés.

## III. Déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle : une à Courzieu (La Brévenne) et une à Fleurieux-sur-l'Arbresle. Elles sont exploitées par la société SERFIM Recyclage.

Une déchèterie professionnelle existe depuis le 03 février 2020 sur le site de la déchèterie de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

### 1. Conditions d'accès

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Depuis le 3 février 2020, tous les professionnels sont interdits en déchèteries publiques. Une déchèterie professionnelle est ouverte sur l'ancienne déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle.



Pour les particuliers, une **limite de passage** a été instauré.

Les particuliers ont :

- 24 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de stockage de moins de 3 m<sup>3</sup>.
- 6 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de 4 à 12 m<sup>3</sup>.

L'ensemble des usagers doivent se conformer au règlement en vigueur en déchèterie.

En 2023, **1214 cartes** ont été créées (1163 en 2022).

## 2. Type de déchets acceptés

Ci-dessous la liste de l'ensemble des déchets acceptés sur les déchèteries



**Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende.**

(Figure 29 : Extrait du règlement de déchèterie)

En Septembre 2023, de nouvelles filières ont été mises en place :

- Articles de sports et loisirs : Responsabilité Elargie du Producteur (REP) gérée par l'éco-organisme Ecologic
- Jouets : REP gérée par Ecomaison
- Décoration textile : REP gérée par Ecomaison
- Articles de bricolage et de jardin non thermiques : REP gérée par Ecomaison
- Articles de bricolage et de jardin thermiques : REP gérée par Ecomologic
- Cartouches filtrantes BRITA (convention)

Ces filières ont pour objectif de diminuer la quantité de déchets non valorisables.

## 3. Bilan des quantités réceptionnées en 2023

Le tableau ci-dessous présente le détail des déchets collectés en déchèterie.

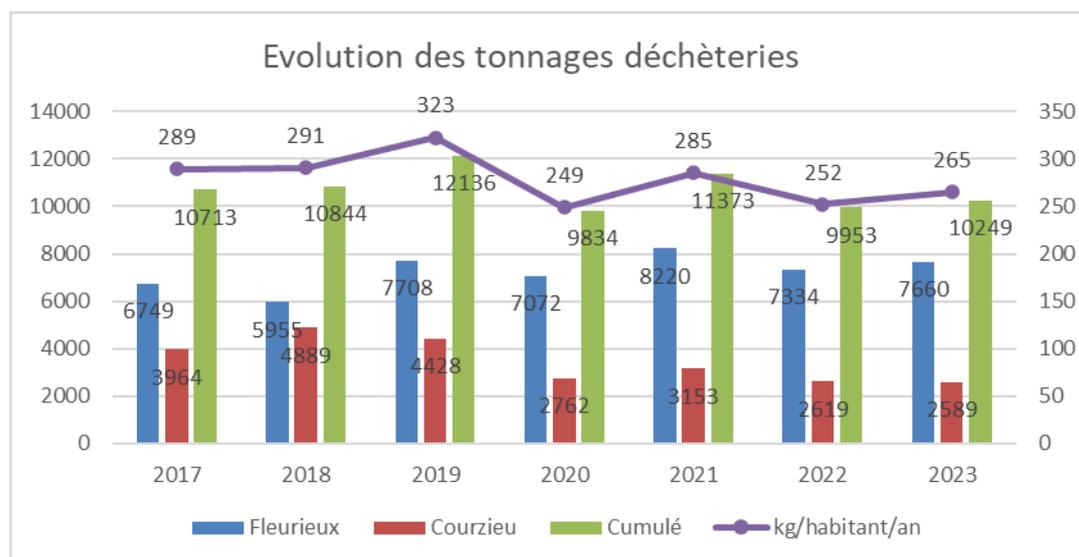
Les apports les plus importants sont :

- Les gravats
- Les déchets verts
- Le mobilier
- Les encombrants (déchets non valorisables)

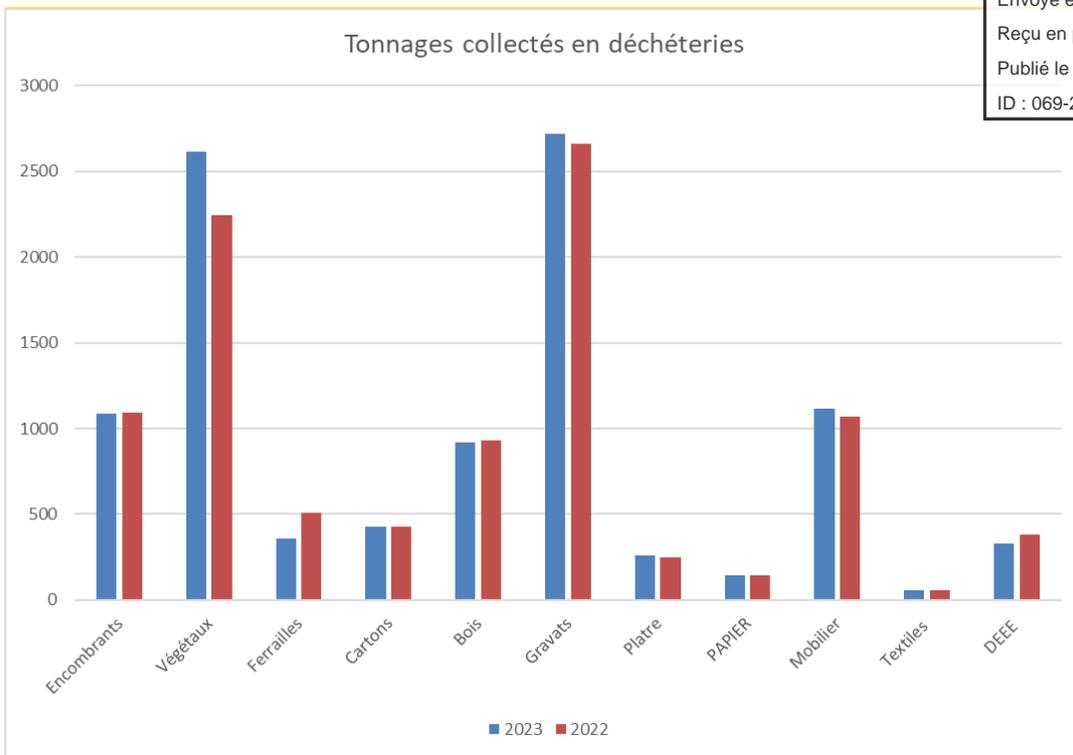
Type de déchets	Tonnage total 2023 (T)
Encombrants	1084,8
Végétaux	2614,2
Ferrailles	359,3
Cartons	425,8
Bois	920,8
Gravats	2720,2
Platre	257,7
PAPIER	144,9
POLYESTER	2,7
HORS ECO DDS	29,8
HUILE MINERALE	18,4
Huissierie	35,3
Polystyrene	12,1
Capsules Nespresso	2,8
Huile végétale	5,0
EcoDDS (déchets dangereux)	54,7
Mobilier	1117,1
Piles	4,5
Textiles	58,7
Pneus	34,6
Articles de sport et loisirs	3,9
Articles de bricolage et jardinage thermiques	1,2
Déchets d'équipements électrique et électroniques	329,6
Radiographies	0,2
Bouchons liège	0,1
Bouchons plastiques	0,4
Extincteurs	0,0
Amiante	10,3
<b>Total</b>	<b>10248,9</b>

(Figure 30 Tonnages collectés en déchèterie par type de flux)

#### 4. Evolution des tonnages



(Figure 31 : Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèterie)

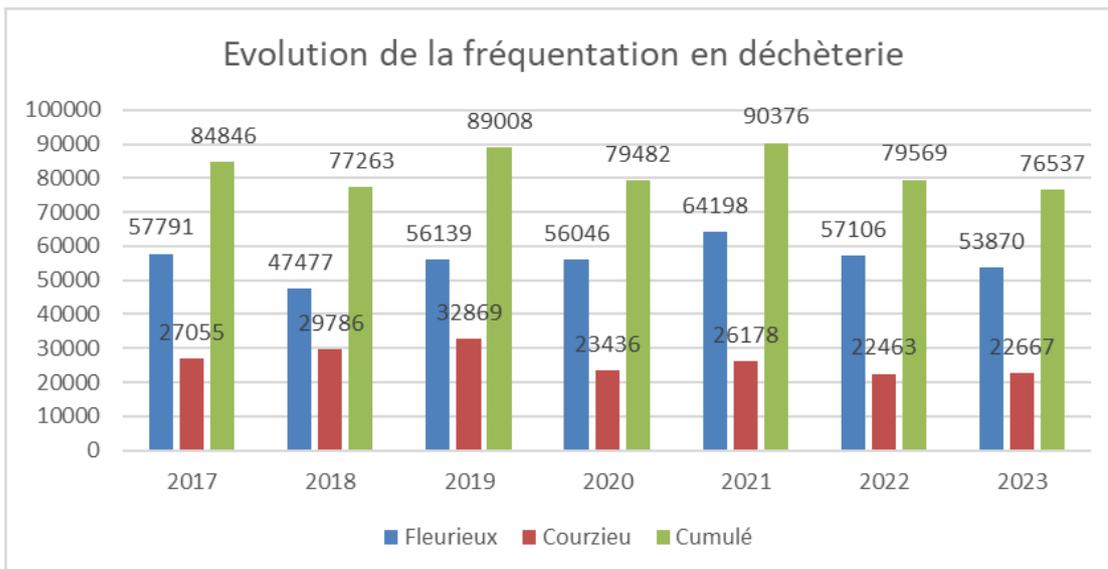


(Figure 32 : Comparaison 2022/2023 des principaux tonnages par type de déchets collectés en déchèterie)

Les tonnages collectés en déchèterie sont en légère augmentation par rapport à 2022 (+4%). La quantité de végétaux a vraiment augmenté en 2023 avec +14% d'apport par rapport à l'année 2022. Ceci peut être expliqué par la météo. Une campagne de communication avec sensibilisation en déchèterie a été faite à l'été 2023 pour inciter les usagers à garder leur gazon dans leur jardin (utilisation d'un flyer créé par le Sytraival). Des ateliers seront proposés sur 2024 pour sensibiliser à une gestion du jardin plus naturelle avec une réutilisation des déchets verts.

Concernant les gravats, le mobilier et les encombrants, la filière à responsabilité élargie du producteur PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) sera mise en place courant 2024 et va modifier les règles de ces filières.

### 5. Evolution de la fréquentation



(Figure 33 : Evolution du nombre de visiteurs en déchèterie)

La fréquentation des déchèteries est en légère baisse par rapport aux années précédentes. Cependant le kg de déchets/visiteur est en légère augmentation (128 kg/visiteur en 2023, 123 kg/visiteur en 2022).

## IV. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS

### 1. La Redevance Spéciale

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette redevance est calculée en fonction des volumes de bacs attribués aux professionnels et fait l'objet d'une convention.

En 2023, **14 avenants** ont été passés pour modifier les volumes de bacs et **3 nouvelles conventions** ont été contractualisées.

Au total, **119 redevables** ont été facturés avec le logiciel ECOCITO représentant une recette de Redevance Spéciale d'environ 218 k€. Ce montant est légèrement inférieur à celui de 2022 (239k€).

Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

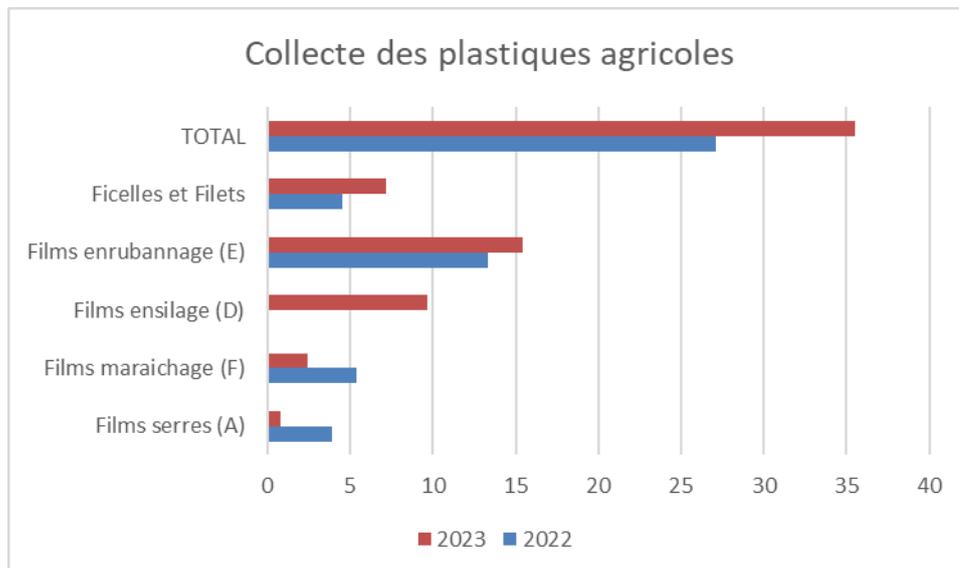
- les fermetures d'entreprises
- la gestion différenciée obligatoire des biodéchets pour les grosses structures entraînant une diminution des volumes d'ordures ménagères OM
- l'augmentation des taxes foncières entraînant une augmentation des montants de TEOM qui deviennent supérieurs aux montants de Redevance spéciale (et donc annulent cette redevance).

### 2. La collecte des plastiques agricoles

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- Les films de serre ;
- Les bâches d'ensilage, films d'enrubannage et films de paillage ;
- Les ficelles et les filets de balles rondes ;
- Les filets paragrêles.



(Figure 34 : Evolution des tonnages de plastiques agricoles collectés)

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2023, 80 agriculteurs du territoire ont participé à cette action) pour 35.5 tonnes de plastiques collectées. Les volumes sont en augmentation, notamment sur la partie films d'élevage (ensilage/enrubannage).

## V. Bilan environnemental

### 1. Production de déchets et évolution

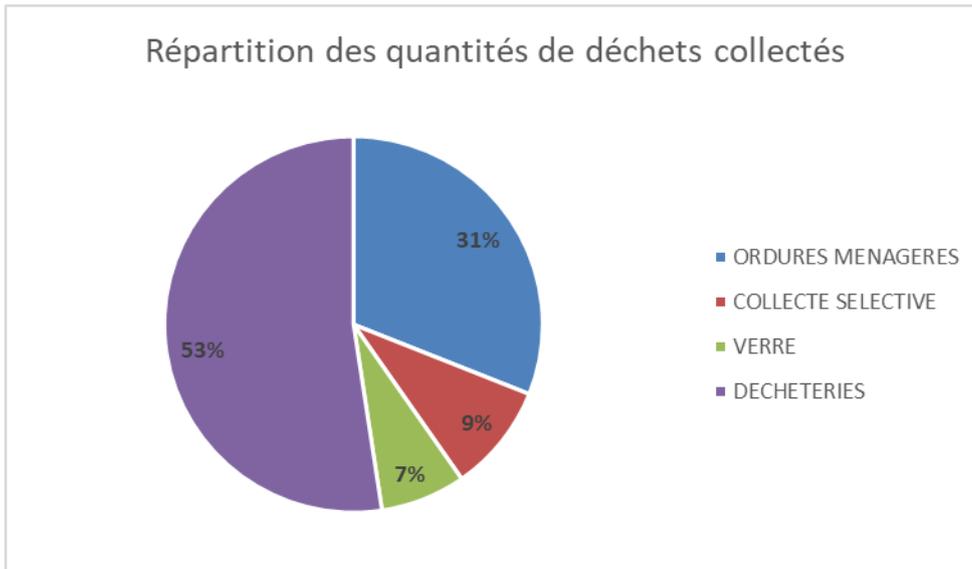
Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



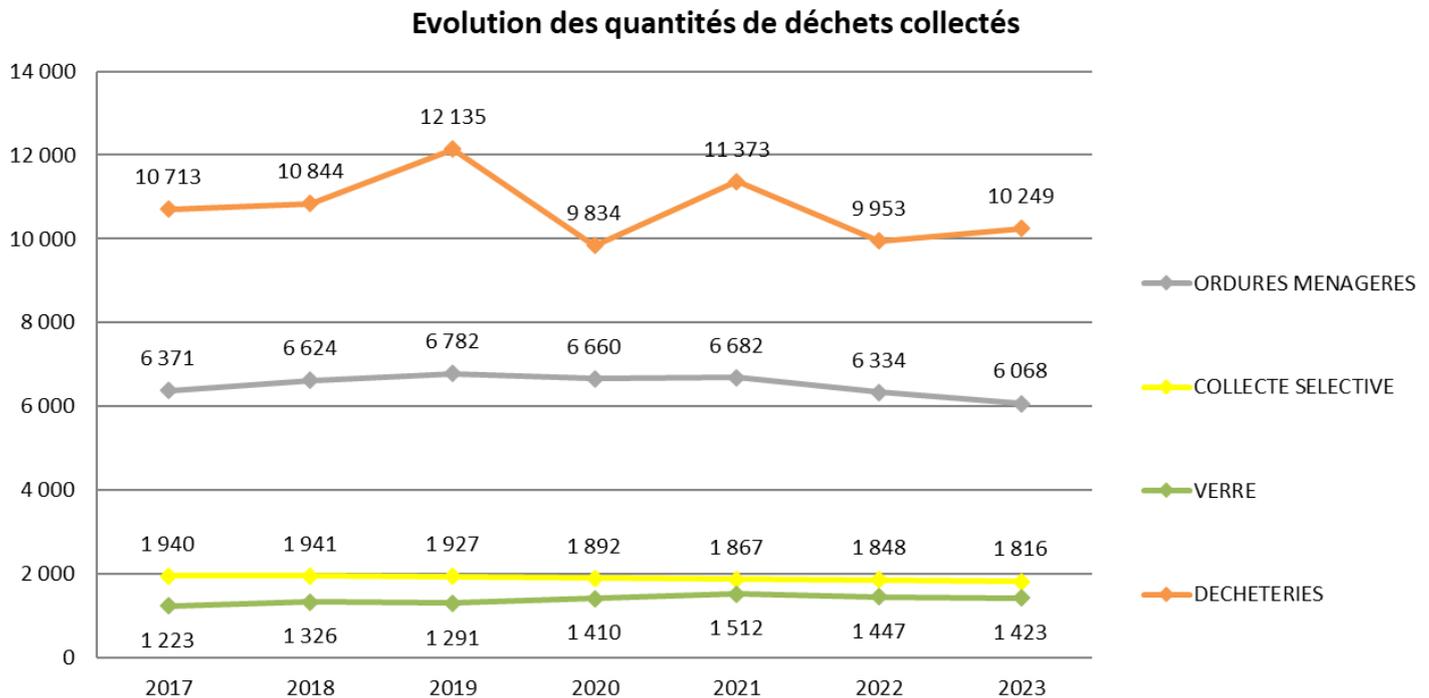
ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE



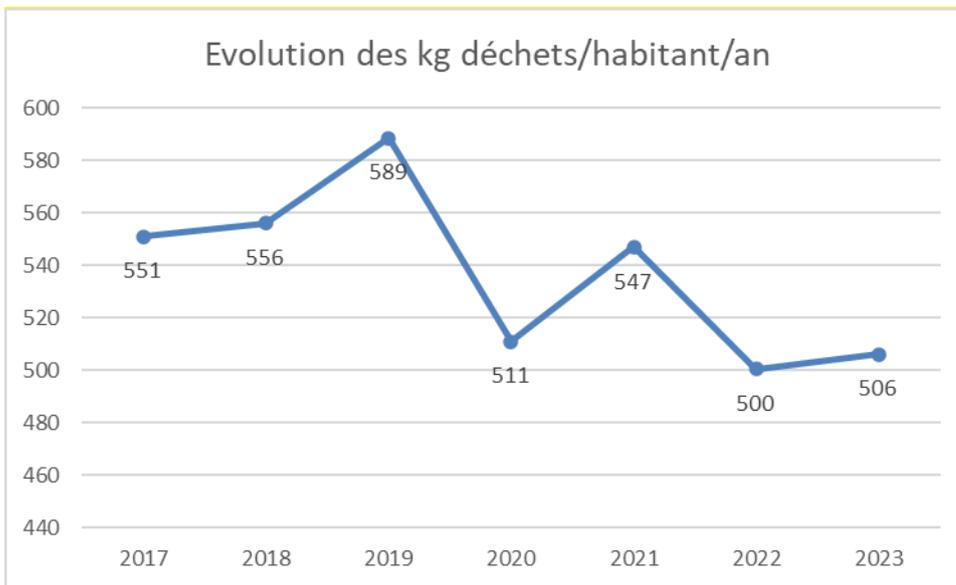
(Figure 35 : Répartition des tonnages de déchets collectés en 2023)

Les apports en déchèterie représentent plus de la moitié des quantités de déchets collectés sur le territoire en 2023. Cette proportion reste constante selon les années.

Lorsque l'on regarde les quantités de déchets collectés, elles sont en légère baisse hormis la partie déchèterie. Cela se traduit par un nombre de kg de déchets par habitant qui augmente légèrement en 2023 par rapport à 2022 (+1.6%).



(Figure 36 : Evolution des quantités de déchets collectés en tonnes)

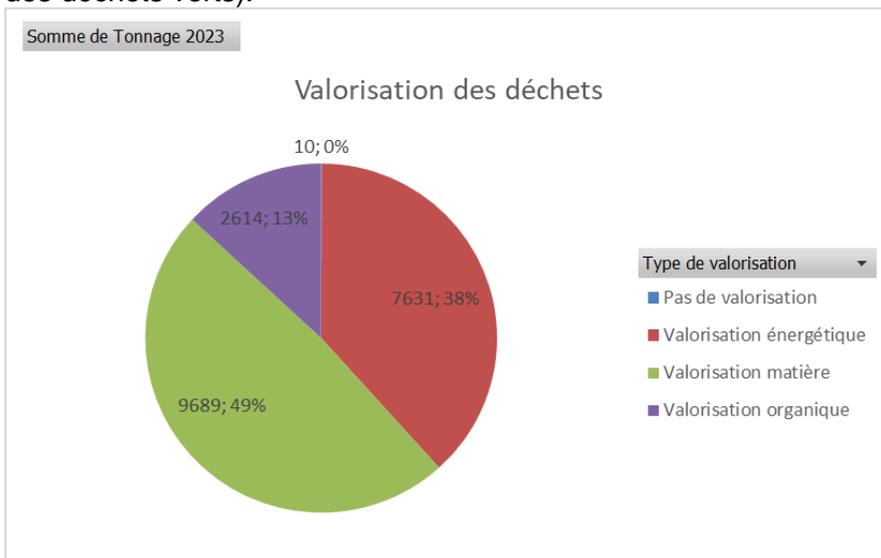


(Figure 37 : Evolution du nombre de kg de déchets par habitant et par an)

## 2. Taux de valorisation

Les déchets collectés peuvent être valorisés de différentes manières :

- Valorisation matière : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux
- Valorisation énergétique : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
- Valorisation organique : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).



(Figure 38 : répartition en tonnes et en pourcentage des différents types de valorisation des déchets)

Le pourcentage de déchets non valorisé a fortement diminué depuis que les encombrants sont traités par le Sytraival à l'unité de valorisation énergétique (Février 2022). Seule l'amiante n'est pas revalorisée.

## 3. Bilan carbone simplifié

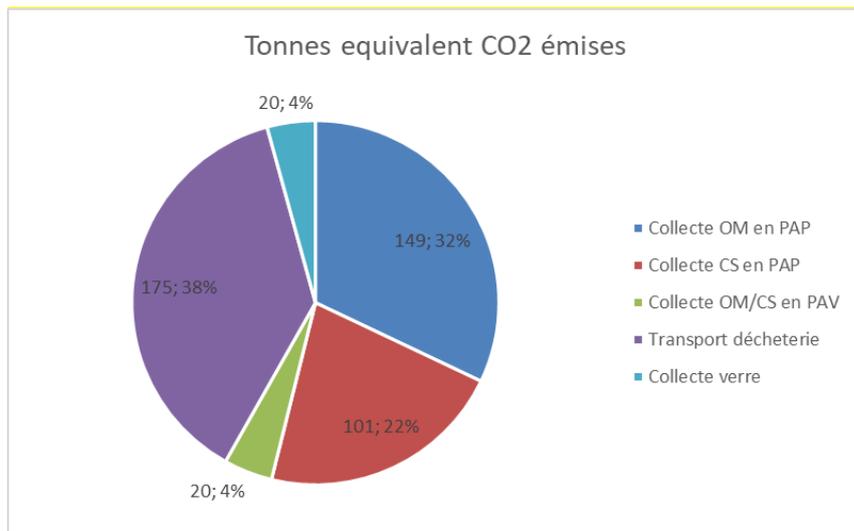
Un bilan carbone simplifié a été réalisé pour quantifier les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport de l'ensemble des déchets. Les calculs sont réalisés à partir des distances parcourues par les véhicules et des consommations de carburant. Le bilan est exprimé en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émises.

Ces émissions sont réparties ainsi :

- Sur la collecte en porte à porte (PAP) des ordures ménagères (OM) : 149 tonnes, soit **32 %** des émissions
- Sur la collecte en porte à porte (PAP) du tri (CS) : 101 tonnes, soit **22 %**
- Sur la collecte en point d'apport volontaire (PAV) des ordures ménagères et du tri : 20 tonnes, soit **4%**
- Sur la collecte en point d'apport volontaire du verre : 20 tonnes, soit **4%**

A noter : pour les collectes en PAV, il n'a pas été pris en compte les déchets dans les conteneurs. On considère que soit les habitants se déplacent à pied, (courses, travail, école, activités) pour se rendre aux PAV.

- Sur les collectes en déchèterie : 175 tonnes, soit environ **38 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers dans leur véhicule personnel (145 tonnes, 83%) et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (30t, 17%). Cela met en évidence l'intérêt de limiter les apports en déchèterie.



(Figure 39 : Répartition des émissions d'équivalent CO2 réalisées par le transport des déchets, en tonnes et %)

## VI. BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE

Rapport d'activités des déchets ménagers 2023					
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle					
TEOM	9,20%	8,95%	8,95%	9,95%	9,95%
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
Années	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'habitant de référence	37 613	38 057	38 438	38 749	38 637
1 <b>DEPENSES TTC :</b>	<b>3 372 008 €</b>	<b>3 571 946 €</b>	<b>3 696 687 €</b>	<b>3 890 200 €</b>	<b>4 197 388 €</b>
2 Ordures Ménagères	1 427 302 €	1 576 428 €	1 628 371 €	1 695 457 €	1 715 860 €
3 Emballages Ménagers	654 665 €	822 058 €	842 838 €	921 216 €	1 081 598 €
4 Verre	31 232 €	39 532 €	84 520 €	84 311 €	93 598 €
5 Déchèteries	1 029 477 €	974 916 €	1 034 199 €	1 043 494 €	1 098 907 €
6 Bacs roulants/conteneurs enterrés	90 277 €	86 753 €	26 234 €	31 863 €	36 106 €
7 Prévention / Communication	137 983 €	71 366 €	80 524 €	85 647 €	102 339 €
8 Autres & charge de gestion & exceptionnelles	1 072 €	893 €		28 212 €	68 980 €
9 <b>RECETTES TTC :</b>	<b>4 652 992 €</b>	<b>4 490 300 €</b>	<b>4 595 022 €</b>	<b>4 947 809 €</b>	<b>5 500 469 €</b>
10 Autres recettes	82 524 €	71 318 €	183 435 €	8 922 €	60 980 €
11 Soutien Eco-Organismes	698 594 €	622 740 €	532 406 €	621 734 €	551 033 €
12 Vente matériaux	187 388 €	126 549 €	161 475 €	4 980 €	276 503 €
13 <b>TEOM</b>	<b>3 463 180 €</b>	<b>3 443 220 €</b>	<b>3 505 691 €</b>	<b>4 073 054 €</b>	<b>4 393 132 €</b>
14 <b>Redevance Spéciale</b>	<b>221 306 €</b>	<b>226 472 €</b>	<b>212 015 €</b>	<b>239 119 €</b>	<b>218 821 €</b>
17 <b>Dépenses de personnel et de structure</b>	<b>202 000 €</b>	<b>186 587 €</b>	<b>189 800 €</b>	<b>277 532 €</b>	<b>283 804 €</b>
18 <b>DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS / amortis</b>	<b>153 078 €</b>	<b>240 324 €</b>	<b>285 373 €</b>	<b>306 818 €</b>	<b>344 643 €</b>
19 <b>RECETTES LIEES AU INVESTISSEMENTS</b>				10 857 €	
20 <b>TOTAL DEPENSES (fonctionnement + investissement)</b>	<b>3 727 086 €</b>	<b>3 998 857 €</b>	<b>4 171 860 €</b>	<b>4 474 550 €</b>	<b>4 825 835 €</b>
20 <b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>	<b>4 652 992 €</b>	<b>4 490 300 €</b>	<b>4 595 022 €</b>	<b>4 947 809 €</b>	<b>5 500 469 €</b>
21 <b>Résultat de fonctionnement</b>				473 259 €	674 635 €
22 <b>Evalutation de l'excédent budgétaire (15%)</b>				9,57%	12,27%

(Figure 40 : Bilan financier du service déchets)

L'évaluation de l'excédent budgétaire de 12,27% s'explique par le report de la validation du projet d'optimisation de la collecte des déchets. En effet, le projet aurait dû être déployé opérationnellement dès 2023 mais ne sera finalement validé et déployé qu'en 2024. L'excédent s'effacera donc avec l'ensemble des investissements prévus.

La politique d'optimisation de la collecte des déchets proposée par le bureau d'étude Ecogeos a nécessité une étude terrain menée sur l'année 2023 et applicable en 2024. Cette politique prévoit :

- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères en porte à porte à 1 fois tous les 15 jours, soit 50% de la collecte en porte à porte. Ceci implique de s'attaquer à 50% des volumes d'OMR afin d'éviter les débordements. Deux solutions seront déployées :
  - Tri à la source des biodéchets : Réduction de 30% des ordures ménagères qui seront valorisées en compostage
  - Déploiement des colonnes d'apport volontaire : 20% des ordures ménagères qui seront détournées sur un camion de collecte différent
- Augmentation des actions de prévention et d'accompagnement des usagers et des communes

# 1. DEPENSES

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



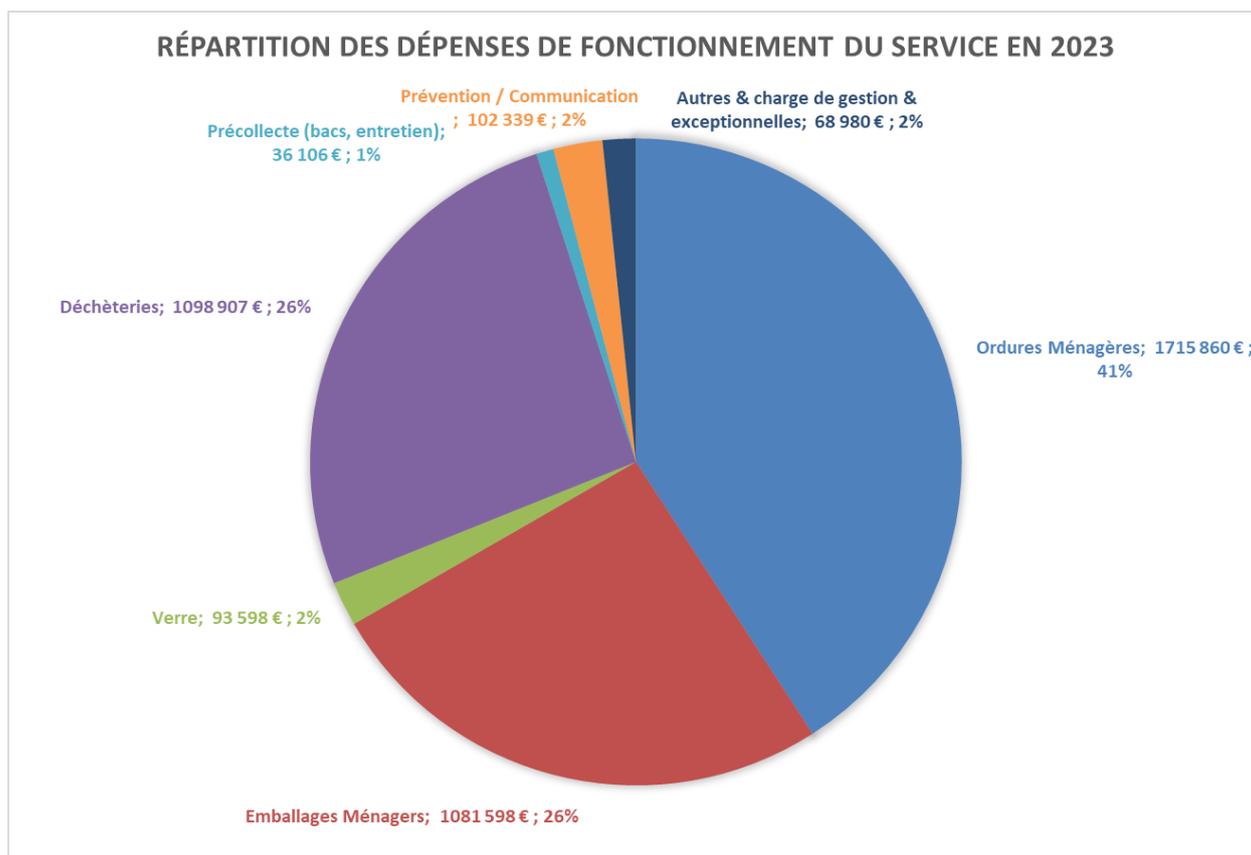
ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE

## 1.1. DECOMPOSITION DE LA DEPENSE

Le graphique ci-après détaille la répartition des dépenses en 2023 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (41%) qui représente plus d'1 715 000€. Cela permet de mieux comprendre l'intérêt du déploiement du projet d'optimisation de la collecte et de son impact potentiel sur les coûts du service.

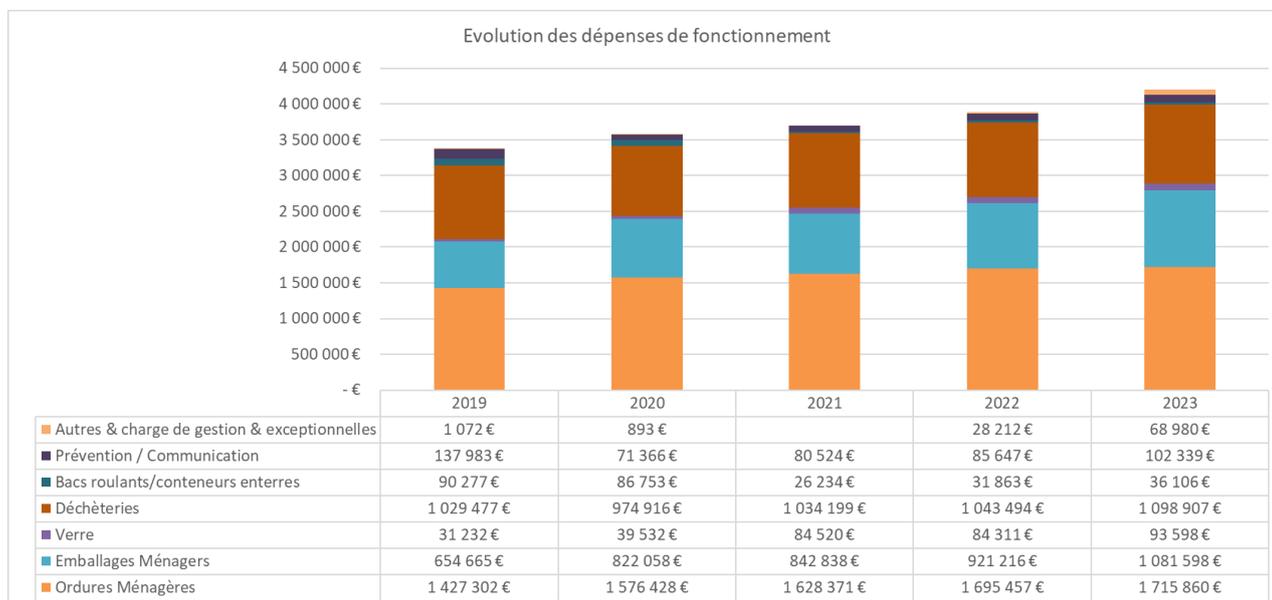
Viennent ensuite la gestion des déchèteries (26%) et la collecte et le traitement du tri (26%) avec des montants de dépenses de plus d'un million d'euros.

Les charges de personnel du service sont estimées à **283 804 € TTC**.



(Figure 41 : Répartition par poste des dépenses de fonctionnement du service déchets en € et en %)

## 1.2. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE



(Figure 42 : Evolution des dépenses de fonctionnement du service (hors personnel))

Sur les 5 dernières années, on note une augmentation des dépenses de fonctionnement de 25% (de 3 170 008€ en 2019 vs 4 197 388€ en 2023).

Ceci est dû à une augmentation des prix globale, notamment les prix à la tonne pour le retraitement, le marché de collecte des déchets, les taux de TGAP qui augmentent également, et de l'offre de service aux habitants qui s'étoffe.

On note également une forte augmentation au niveau de la collecte et du traitement du verre et du tri (+200% et +65%) qui sont liés aux augmentations très importantes des tarifs de traitement du Sytraival.

## 2. RECETTES

### 2.1. DECOMPOSITION DE LA RECETTE

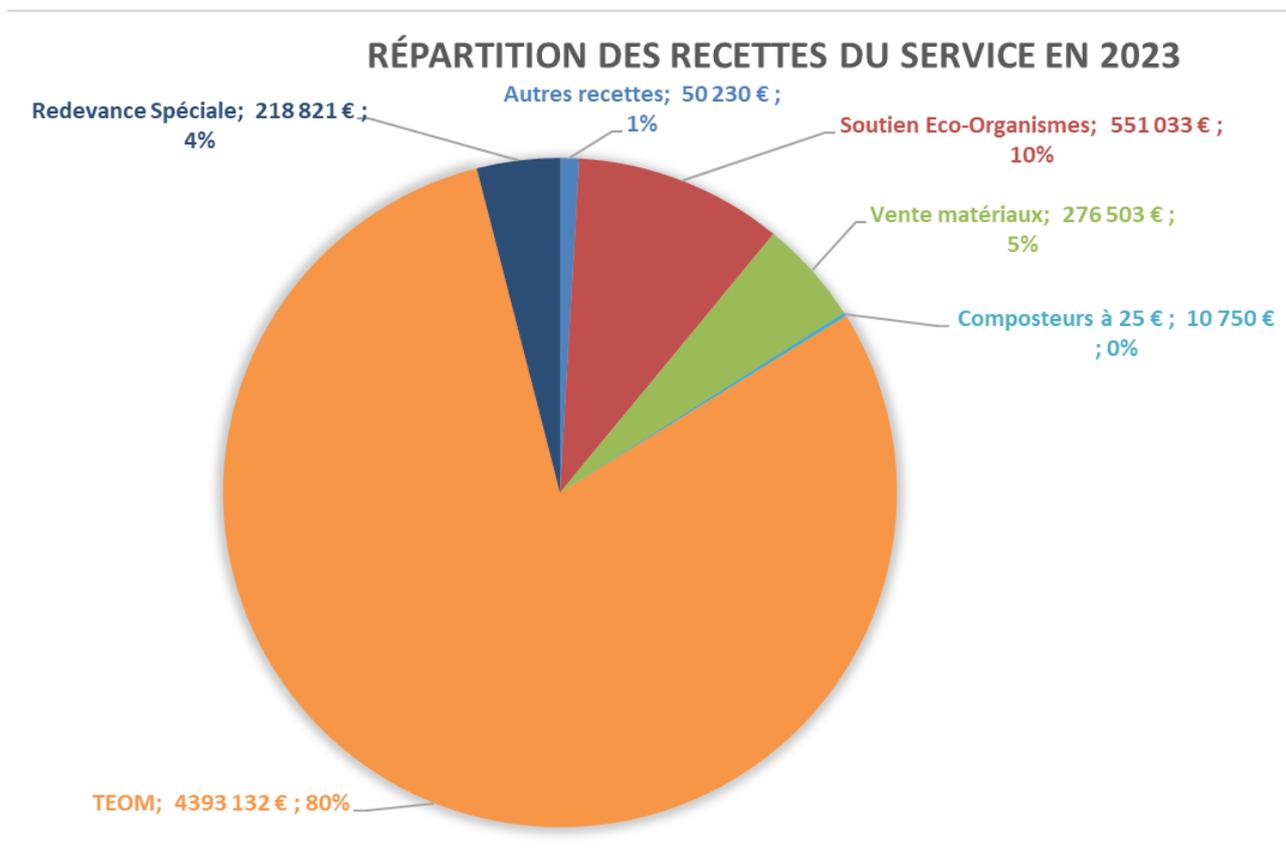
Le financement du service est assuré à 80 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les autres recettes sont beaucoup moins importantes.

La redevance spéciale qui correspond aux recettes acquittées par les professionnels ne représente que 4%.

Le service bénéficie également de subventions des éco-organismes (10%) ou de la vente de certains matériaux (5%).

Les recettes liées à la vente de composteurs sont négligeables et représente moins de 1% des entrées d'argent.



(Figure 43 : Répartition par poste des recettes du service déchets en 2023, en % et en €)

## 2.2. EVOLUTION DES RECETTES DU SERVICE

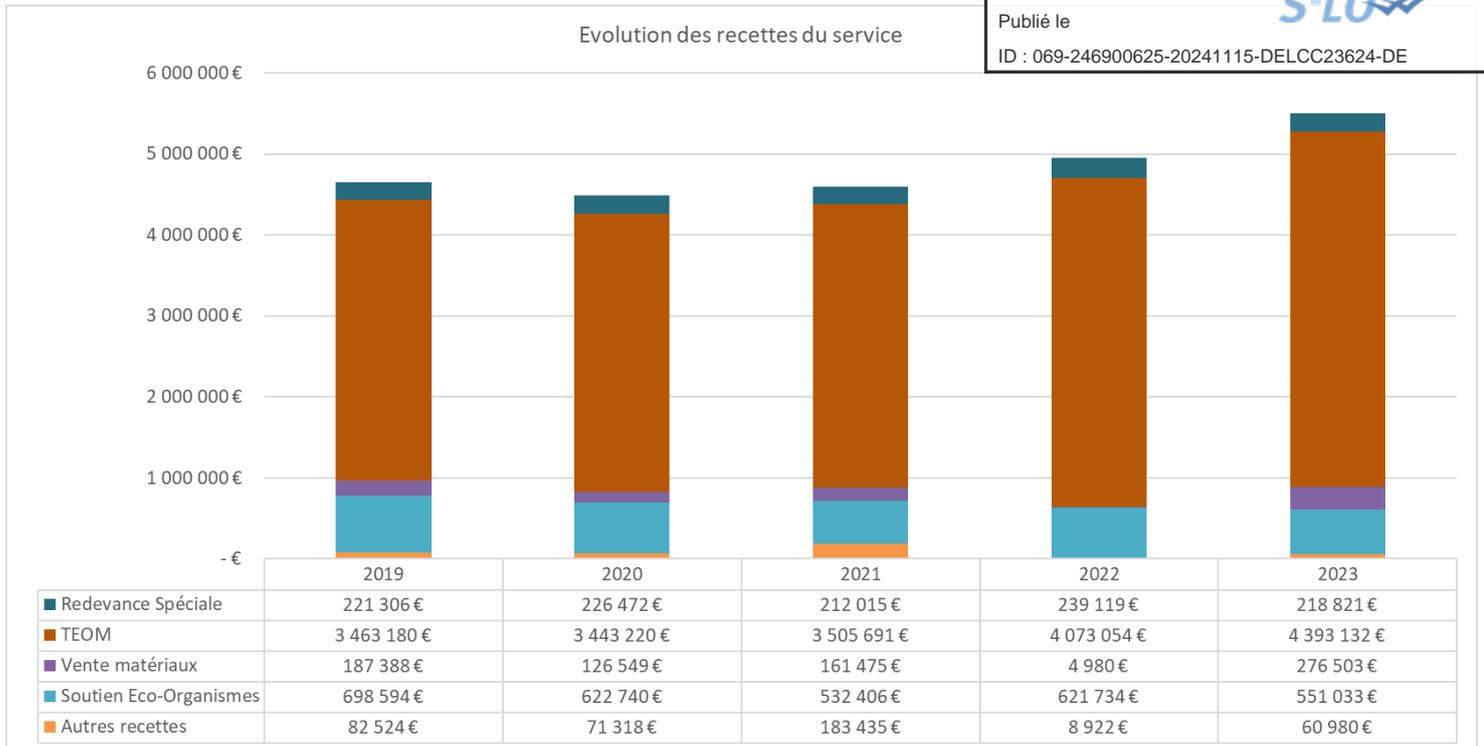
Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



ID : 069-246900625-20241115-DELCC23624-DE

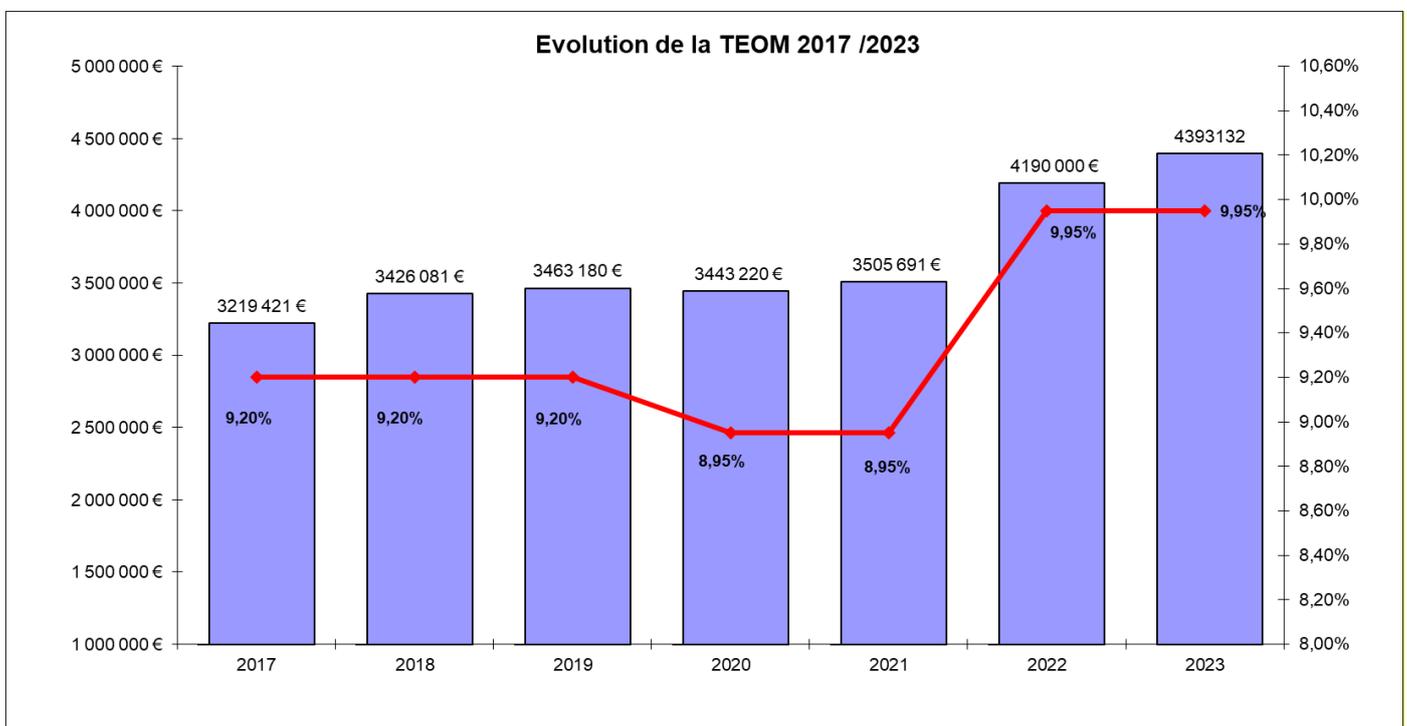


(Figure 44 : Evolution des recettes du service déchets)

Les recettes du service ont augmenté de 18% sur les cinq dernières années (4 652 992€ en 2019 vs 5 500 469 € en 2023). L'augmentation est principalement liée à l'augmentation de la TEOM (8.95% en 2021 vs 9.95% depuis 2022).

Cette augmentation est en accord avec l'augmentation importante des dépenses du service (+25%).

## 2.3. EVOLUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES



(Figure 45 : Evolution de la TEOM)

Le graphique ci-dessus présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au pro

Le taux de TEOM a été augmenté en 2022 pour absorber l'augmentation des coûts et permettre le déploiement du projet d'optimisation qui permettra de maintenir ce taux de TEOM malgré l'inflation générale.

Pour rappel aux termes de la loi (article 1520 du GCI), « les communes qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers... ».

Une directive communiquée par le ministère de l'économie et des finances précise que le produit de la TEOM qui découle du taux voté par les collectivités territoriales, ne doit pas être « manifestement disproportionné » par rapport aux dépenses que la taxe doit financer. A défaut, les dégrèvements de TEOM sont désormais à la charge des collectivités locales et non à la charge de la Direction des finances publiques.

Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat un dépassement de l'ordre de 15 % caractérise une disproportion manifeste et entraîne le dégrèvement de l'intégralité de la TEOM.

Le taux de TEOM voté en 2022 à 9,95% et maintenu en 2023, permettra de lancer le projet issu de l'étude d'optimisation, tout en gardant un niveau de résultat satisfaisant et respectant les dispositions de la directive précitée.

## **VII. Projets 2024**

En 2024, la Communauté de Communes va travailler sur :

- ✓ Le schéma directeur de la stratégie d'optimisation de la collecte
- ✓ Le déploiement opérationnel de cette stratégie : mise en place de points d'apport volontaires et diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères
- ✓ Le déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets pour tous les types d'habitat
- ✓ L'accentuation des événements de sensibilisation avec notamment la création d'un accompagnement de familles dans la réduction de leurs déchets.
- ✓ L'amélioration de la qualité de tri à travers des campagnes de sensibilisation
- ✓ La mise en place de la filière à responsabilité élargie du producteur de reprise des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment dans les deux déchèteries
- ✓ La structuration d'un projet de mise en place de bouteilles en verre réemployables sur le territoire